À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 10 août 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Manon Roy
M. Paul Audet
M. Gilles Deshaies
Mme Lise Gosselin
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### 2015-08-160 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Paul Audet Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

## 2015-08-161 Adoption de l'ordre du jour du 10 août 2015

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par M. Gilles Deshaies Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 10 août 2015

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 6 juillet 2015

Résolution: Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015

Correspondance

Résolution: Dépôt des états financiers au 30 juin 2015 Résolution: Demande d'appui: Gestion de l'offre (reporté) Résolution: Subvention du député M. Ghislain Bolduc Résolution: Reprofilage de fossés: Chemin Létourneau

Résolution: Débroussaillage

Résolution: Paiements à Excavation Gagnon & Frères, TECQ

Résolution: Dépôt d'un projet de pacte rural

Résolution: Colloque de zone Résolution: Registre de l'amiante

Résolution: Demande de luminaires sur la Route 263

Résolution: Appui : M. Daniel Côté: Projet Touriste Air Thetford Résolution: Identification de carrière: Contrôle par drone (reporté)

Résolution : Paiement des comptes au 10 août 2015

Questions des élus et employés Questions des personnes présentes Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

## 2015-08-162 Dispense de lecture du procès-verbal du 6 juillet 2015

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

# 2015-08-163 Adoption du procès-verbal du 06 juillet 2015

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

# 2015-08-164 Résolution: Dépôt des états financiers au 30 juin 2015

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par M. Gaétan Lapointe et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 30 juin 2015.

Adoptée.

#### Demande d'appui: Gestion de l'offre

Les élus ayant besoin d'informations additionnelles, il est convenu de reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

# 2015-08-165 Résolution: Subvention du député M. Ghislain Bolduc

Il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Paul Audet et résolu unanimement de confirmer la réception de l'annonce d'une subvention de \$9,000.00 par l'entremise du Député Ghislain Bolduc.

Le totale de cette subvention sera utilisée pour des travaux de reprofilage de fossés dans le Rang 3 de Stratford, Rangs 11, 12, B & C et 9 & 10.

Il est convenu que l'entrepreneur Gilles Bourgault soit mandaté pour réaliser ces travaux.

Adoptée.

#### 2015-08-166 Reprofilage de fossés: Chemin Létourneau

Il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Paul Audet et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie à embaucher l'entrepreneur Gilles Bourgault pour procéder à du reprofilage de fossés sur une section d'environ 1 kilomètre sur le chemin Létourneau (secteur publique).

Un budget de (\$5,000.00) maximum est alloué pour ce travail. Cette intervention de voirie sera comptabilisée dans le seuil du programme TECQ.

Adoptée.

# 2015-08-167 Résolution: Débroussaillage

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement de confirmer que l'entrepreneur Nyl Carrier de St-Jean - de -Brébeuf soit mandaté pour procéder à du débroussaillage de fossés dans certains rangs municipaux, selon les endroits ciblés par l'inspecteur de voirie, le tout en respectant un budget de \$3,000.00 représentant 40 heures de travail.

Adoptée.

### 2015-08-168 Résolution: Paiement à Excavation Gagnon & Frères, Travaux Rang B & C: TECQ 2015

Il est proposé par M. Gilles Deshaies Appuyé par M. Paul Audet et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à procéder aux paiements dus à Excavation Gagnon & Frères, suivant l'analyse et l'approbation de l'ingénieur au dossier, savoir:

#### **Dossier puits:**

Travaux de raccordement du puits: \$7,171.38 plus taxes

#### Dossier Excavation et rechargement, TECQ 2015, tronçon B

\$ 128,057.90 au lieu de \$ 121,160.00 étant donné que ces travaux ont été réalisés sur une longueur de 755 mètres au lieu du 700 prévus. Aussi, dans ce même projet , il y a lieu de payer un montant additionnel de \$3,461.85 représentant le surplus de \$3.15 la tonne métrique pour du gravier 0-1/2" au lieu du gravier 0-3/4". La facture totale pour l'ensemble de ces travaux d'excavation et de rechargement s'élève à \$131,519.75 plus taxes.

Les élus déclarent qu'ils étaient d'accord à l' ajout de ce prolongement de travaux.

Adoptée.

# 2015-08-169 Résolution: Dépôt d'un projet de pacte rural

Il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède dépose un projet dans le cadre du Pacte Rural à la MRC des Appalaches de l'ordre de \$6,145.00

Ce projet consiste à procéder à l'achat et l'installation d'enseignes, avec le logo municipal, pour bien identifier les différents services se retrouvant dans l'édifice municipal et l'installation du nouveau logo sur le bâtiment municipal. Aussi, il est convenu de procéder à l'achat de poubelles pour le parc extérieur et faire fabriquer des tables pliantes.

Le total de dépenses prévues sera financé par \$4,914.28 de l'enveloppe du pacte rural 2015 et le solde d'environ 1,230.72 sera payable par la Municipalité.

Le comité du pacte rural donne son appui à ce projet.

Les élus mandatent la directrice générale à compléter cette demande et l'autorise à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité, avec la MRC des Appalaches.

Adoptée.

#### 2015-08-170 Résolution: Participation au colloque de zone

Il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Gilles Deshaies et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à pa

et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone qui se tient le 10 septembre 2015, à St-Ferdinand.

Le coût d'inscription est de \$100.00, cependant, étant donné que la directrice générale a participé bénévolement à la préparation de cette activité, les frais d'inscription ne sont pas requis pour la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

## 2015-08-171 Résolution: Registre de l'amiante

Attendu la nouvelle législation par laquelle une municipalité est tenue de détenir un registre sur l'amiante dans les bâtiments municipaux;

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher un géologue pour procéder à l'inventaire, l'échantillonnage, la rédaction du rapport pour le registre;

Attendu que nous avions demandé des estimés budgétaires à deux entreprises, savoir: Environnement S-Air: 1,065.00\$ plus taxes

Consultant GEM: 692.00\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Gaétan Lapointe et résolu unanimement de mandater la directrice générale à accepter l'offre de service de la firme Consultant GEM au coût de 692.00\$ plus taxes.

Adoptée.

## **2015-08-172 Résolution: Demande de luminaires sur la Route 263**

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par Mme Lise Gosselin et résolu unanimement de donner suite à la demande de certains contribuables afin de faire installer des luminaires de rues, sur la Route 263, dans le secteur du Camping Couture.

Il est convenu de procéder à l'installation d'un maximum de cinq luminaires.

En plus de l'estimé budgétaire fourni par l'électricien Mario Grondin de "Electro Ground", il est convenu de demander un estimé additionnel à l'entreprise Jocelyn Roy Electrique de Lambton.

Il est convenu que le maire soit mandaté à demander un estimé à Jocelyn Roy Electrique Inc. et une fois que les deux prix seront connus, le maire est par la présente autorisé à octroyer le contrat pour l'achat et l'installation des luminaires, à l'électricien dont le prix sera le plus bas.

Adoptée.

#### 2015-08-173 Appui: M. Daniel Côté: Projet Touriste Air Thetford

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par Mme Lise Gosselin et résolu unanimement d'appuyer M. Daniel Côté, dans son projet pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Thetford-Mines.

Ce plan d'affaires "Touriste Air Thetford" offrirait un service de transport aérien et aéro-touristique pour les gens d'affaires, les touristes et la population de la région de Chaudières Appalaches à l'aéroport de Thetford-Mines, avec un avion de type monomoteur de tourisme et un multi-moteur pour les vols nolisés et d'affaires en partenariat avec Grondair de St-Frédéric.

Adoptée.

#### Identification de carrière: Contrôle par drone

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure afin que le maire valide certaines informations et questionnements des élus concernant l'utilisation de cet équipement.

# **2015-08-174** Paiement des comptes au 10 août 2015

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 10 août 2015, laquelle s'élève à \$153,446.93.

Ad	opté	4
L	opic	<b>∠</b> ,

Josée Vachon, sec.trés, dir. gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

#### Questions des élus et employés

# **Questions des personnes présentes**

## 2015-08-175 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 35.

Adoptée.

M. Daniel Talbot Maire Président d'assemblée

Mme Josée Vachon Directrice générale Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.